



DOCUMENT DESCRIPTIF de la CONSULTATION

VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION

Mission de de programmation et l'assistance à maitrise d'ouvrage pour l'aménagement
du sous-sol de la Maison du Parc

Date et heure limite de réception des offres

le vendredi 24 octobre 2025

avant 12 H 00.

1. Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER

Président

Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Maison du Parc

63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

Les candidatures individuelles sont autorisées, dès lors que le candidat dispose des compétences exigées suivantes :

- Architecte ; bureau d'études thermique et fluides ; économiste de la construction ; bureau d'études structure.

En cas de groupement, celui-ci doit obligatoirement être composé des compétences listées ci-dessus.

Le mandataire du groupement sera obligatoirement l'architecte.

En effet, la nature des missions à réaliser nécessite la combinaison de ces compétences complémentaires.

2. Procédure de passation

Marché à tranche passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique

3. Objet de la mission

Tranche ferme

L'objet du présent contrat est la réalisation d'une mission de programmation pour le réaménagement du sous-sol de la Maison du Parc Naturel Livradois-Forez.

La présente consultation vise à sélectionner un prestataire pour une mission de programmation dans le cadre de l'aménagement du sous-sol de la Maison du Parc. Cette mission a pour objectif d'accompagner le syndicat mixte dans les différentes étapes du projet, notamment :

- La conduite d'une étude de programmation détaillée permettant d'identifier les principes d'aménagements en fonction des besoins des usagers et des locaux.
- L'élaboration d'une étude de faisabilité architecturale incluant un diagnostic technique de l'existant (structure, réseaux, mise aux normes nécessaires, adaptation et conflits d'usages, etc)
- Une proposition d'aménagement et programmation des travaux avec un phasage.
- L'élaboration d'une enveloppe financière globale et par phase

Tranche optionnelle :

Assister le maître d'ouvrage pour la désignation du maître d'œuvre et accompagner le maître d'ouvrage jusqu'à l'APD

4. Contexte

D'une surface de 1950 m², la maison du Parc est un outil au service des élus du Livradois-Forez et des partenaires du Parc, mais aussi un lieu ouvert aux habitants pour l'organisation de réunions ou de conférences. Le bâtiment abrite en effet les bureaux des services administratifs et logistiques du syndicat mixte du Parc et d'organismes partenaires auxquels sont associés des espaces d'accueil. De nombreuses réunions des instances décisionnelles du syndicat mixte du Parc et d'autres organismes sont organisés quotidiennement.

Depuis 2010 de nombreux travaux de rénovation énergétique ont été entrepris afin d'une part de réduire les consommations énergétiques du bâtiment et d'autre part de minimiser les problématiques d'inconfort thermiques notamment en été. Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

- 2010 : installation d'une chaudière bois
- 2016 : isolation des toitures, VMC double flux, et modification des vitrages
- 2022 : rénovation des éclairages extérieurs
- 2023 : aménagement du hall
- 2026 : Ombrière photovoltaïque (en cours)

Le bâtiment est composé de plusieurs ailes organisées autour d'espaces verts, d'un patio et du parvis de l'entrée principale. L'ensemble du bâtiment est implanté dans la

topographie du site et arbore une élévation raisonnable pour s'intégrer dans son contexte (niveaux R+1 adapté à la pente naturelle). Les constructions basses forment un seul et même bâtiment, semi enterrés, étagés le long de la pente et aux toitures majoritairement végétalisées pour s'intégrer dans le paysage.

5. Objet de l'étude

L'étude doit permettre de continuer d'améliorer les conditions de travail et le bien-être des agents. Le syndicat mixte souhaite réaménager le sous-sol de la Maison du Parc afin de rationaliser les espaces pour résoudre des conflits d'usages, effectuer la réorganisation des sanitaires et vestiaires adapter aux usages, la mise aux normes de certains espaces, augmenter et réorganiser les espaces de stockage et optimiser les lieux de coactivité.

Le sous-sol est le niveau des espaces « techniques et logistiques » de la Maison du Parc. Il abrite des lieux de stockage, les archives, un vestiaire « mixte » pour le personnel, une armoire chauffante pour les tenues des agents de terrain, l'armoire électrique et la chaufferie, le garage intérieur des véhicules, un atelier. Les besoins en stockage ayant augmenté avec les années, nombre de matériels se retrouvent entreposés dans les circulations ou dans les espaces de stationnement, gênant à la fois l'accès aux ressources et perturbant la fluidité des circulations.

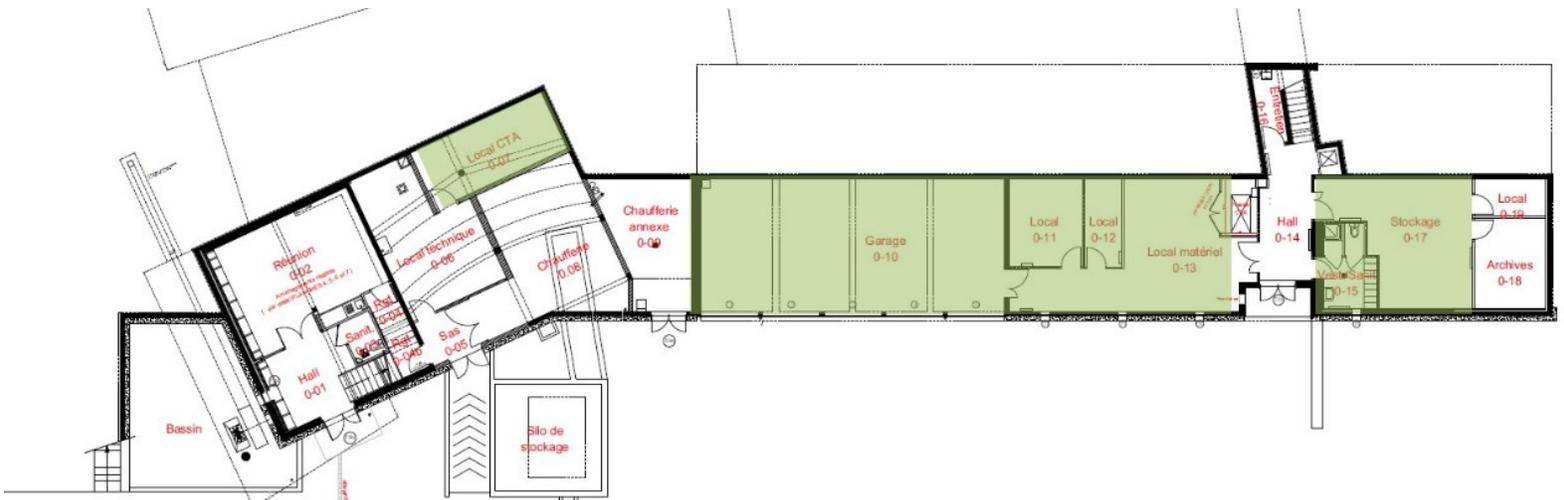
Le garage des véhicules est saturé par des rayonnages en fond de stationnement utilisés par différents pôles du Parc et par les partenaires (matériel, équipements, machines du pôle biodiversité pour les activités de terrains, stockage de vélos, supports de médiation, d'ateliers, de diffusion pour les manifestations extérieures, etc). Un manque de stockage général est à déplorer dans le bâtiment et devra donc faire l'objet d'une étude approfondie sur les usages et les pratiques des agents pour adapter au mieux leur ergonomie et leur optimisation dans le bâtiment existant.

Ce projet s'inscrit également dans une démarche de respect des principes d'hygiène, de confort, d'égalité entre les femmes et les hommes, et de conformité aux obligations légales et réglementaires en matière d'aménagement des espaces professionnels et publics. Lors de la création du Parc, un seul vestiaire avait été créé. Aujourd'hui, avec l'évolution des effectifs et des pratiques de mobilité des agents, le besoin en locaux sanitaires et de vestiaires doit évoluer pour garantir l'intimité et l'hygiène du personnel. Des solutions modulaires ou réversibles pourront être explorées sur ce point pour s'adapter aux évolutions d'effectifs sur le long terme.

La mission devra réfléchir à plusieurs scénarii d'aménagements (deux a minima) basés sur la réalisation de diagnostics techniques et énergétiques de l'existant. Ces derniers seront soumis à la maîtrise d'ouvrage pour arbitrage afin d'approfondir la réalisation d'un scénario d'aménagement optimisé selon les contraintes techniques, les usages et les capacités financières La mission s'appuiera sur une méthodologie de concertation et co-construction du projet avec les usagers associant l'ensemble des personnes concernées dans l'utilisation du lieu aujourd'hui et demain.

Les aménagements devront comprendre au moins :

- La transformation d'un local de stockage existant en vestiaires non mixtes avec douches et sanitaires séparés.
- L'aménagement et la sécurisation des accès au sous-sol pour optimiser les lieux de stockage.
- La mise en conformité avec les normes d'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite
- La garantie de la confidentialité et de l'intimité des utilisateurs par la création de cabines de change individuelles et de douches cloisonnées.
- Une conception inclusive assurant une équité d'accès aux équipements et une répartition équilibrée des espaces.



6. Contenu de la mission

Le titulaire devra réaliser les prestations suivantes :

En prestation obligatoire : tranche ferme

- Analyser les besoins du maître d'ouvrage : recueil des attentes des agents et du maître d'ouvrage.
- Arrêter l'opportunité et la faisabilité de l'opération
- Etablir un programme qui servira notamment à la sélection d'un maître d'œuvre pour la phase conception et la réalisation du projet

En prestation optionnelle :, tranche optionnelle

- Assister le maître d'ouvrage pour la désignation du maître d'œuvre
- Accompagner le maître d'ouvrage jusqu'à l'APD.

Pour l'ensemble de la mission, le prestataire devra prendre en compte les points suivants :

- Respect des normes en vigueur (accessibilité PMR, hygiène, sécurité, égalité femmes-hommes).
- Prise en compte des usages et du confort des agents.
- Coordination avec les services du syndicat mixte.

7. Délai d'exécution et calendrier prévisionnel

Le contrat sera conclu pour une durée de 24 mois à compter de sa notification.

La tranche optionnelle, si elle est retenue fera l'objet d'une notification spécifique.

8. Modalités de la consultation

Une visite du site est obligatoire pour tous les candidats, elle se déroulera sur rendez-vous sur site. Prendre contact soit par mail achat.public@parc-livradois-forez.org ou par téléphone au 04 73 95 57 57.

Offre à remettre pour le **24 octobre 2025 – 12 H 00 (dernier délai)**.

Par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

9. Critère de sélection des offres

Le jugement des offres donnera lieu à un classement

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération	Détails
Prix de la prestation	30 %	Montant global de l'offre, cohérente avec les prestations proposées.
Valeur technique de l'offre	50 %	Qualité et pertinence de la proposition méthodologique et technique, compréhension du projet, et respect du planning
Moyens humains et matériels	20 %	Compétences des membres de l'équipe détaillant les moyens mis en œuvre au regard du projet et organisation des modalités de concertation

Note/30 = (prix offre conforme la moins-disante/prix examiné) x 30

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

10. Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée

11. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché (tranche ferme et optionnelle) :

Montant € HT :

Montant € TVA :

Montant € TTC :

Montant total de la tranche ferme :

Montant € HT :

Montant € TVA :

Montant € TTC :

Montant total de la tranche optionnelle :

Montant € HT :

Montant € TVA :

Montant € TTC :

Les prix sont fermes et définitifs

12. Modalités de paiement

Pour chaque tranche, le règlement des comptes du marché se fait par acomptes mensuels pour prestations réalisées. Pour ce faire, le titulaire établit un projet de décompte qu'il transmet à l'acheteur. Ce projet de décompte établit le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché depuis sa notification. Ce montant est établi à partir des prix initiaux du marché.

Conditions de facturation :

Le paiement se fera sur présentation d'une facture après réalisation de la prestation.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

13. Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

14. Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif des compétences des membres de l'équipe détaillant les moyens mis en œuvre au regard du projet et organisation des modalités de concertation
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur

du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez